



De 1947 à nos jours

L'histoire de l'**ASPTT de MONT DE MARSAN** a débuté lorsque la municipalité a concédé un bail pour l'exploitation sportive du **FRONTON des ARENES**.

-Le 11 avril 1947, Le premier statut de l'**ASPTT de MONT DE MARSAN** fut alors établi sous la présidence de **Mr Paul JAUBERT**, directeur des P.T.T et 1^{er} président de notre association.

-Le 28 avril 1947, Celle-ci fut déclarée à la préfecture

Les premières compétitions débutèrent sous l'impulsion de **Mr Henri LAMATHE** avec la participation d'un cross à Tarbes. Puis furent créés les sections pétanque, pelote basque, football et surtout le 1^{er} tournoi corporatif de la ville. Le basket-ball vint à son tour agrandir le panel des activités de notre ASPTT avec des équipes féminines et masculines.

-En 1954, les adhérents de l'ASPTT de Mont de Marsan pratiquaient selon les écrits délivrés par la direction Départementale de la jeunesse et des sports :

L'athlétisme – les boules – le basket-ball – le tennis – la pelote basque – le tennis de table – le volley-ball – Le football ;

-Le 23 Octobre 1957, **Mr DOUAT**, directeur départemental des PTT devient à son tour Président de notre Association .

-En 1969, c'est lui qui négocie un bail en vue d'acquérir un terrain de 5000 m², route de Canenx, avec **Charles LAMARQUE-CANEAU**, maire de l'époque .

-En 1970, les premiers bâtiments surgissent et le **30 Novembre 1973**, **Mr Jean DUPEBE** sera le président de l'ASPTT pendant 15 ans ;

-En 1974, deux courts de tennis sont construits et 10 ans plus tard un troisième.

Le site de **Canenx** restera pour beaucoup d'entre nous un lieu de loisirs inoubliable où la **famille ASPTT** a pu prospérer sous l'impulsion de son président général et de son secrétaire **Jean-Marie CAZALIS**.

Mais bien vite, ce complexe deviendra insuffisant ;car certains sports ne pouvaient y être pratiqués.

Dès lors de multiples projets ont germé dans la tête de nos responsables ;le bureau de l'époque va œuvrer auprès de la municipalité afin d'obtenir un terrain plus vaste à la hauteur des ambitions de l'association.

-En 1984, va naître **Le complexe de Pémégnan**, d'une superficie de 2 hectares, assorti d'un bail de 50 ans acquis auprès du Sénateur Maire **Philippe LABEYRIE**, pour un loyer annuel symbolique de **30F** réglé à la ville de Mont de Marsan ;

-En février 1993, **Jean-Marie CAZALIS**, après avoir été 11 ans secrétaire général de l'ASPTT devient président succédant à **Bernard PAUPERT** .

-Du 24 Février 1994 à Mars 2001, **Serge DUTHIL** assurera la présidence.

C'est à lui que nous devons notamment la vente des installations de la route de Canenx à nos amis d'EDF GDF, Cette vente a permis de construire par la suite 3 courts de tennis flambant neuf sur le magnifique site de Pémégnan.

Grâce aux subventions de nos exploitants **LA POSTE** et **France TELECOM**, de l'**Union des ASPTT**, grâce aussi à **notre section Animation** ,pendant les fêtes de la Madeleine et grâce à de **nombreux bénévoles**, notre complexe ne cessera de se développer.

- un **terrain de football**
- un **club house** avec vestiaires de foot
- la maison du gardien
- 3 courts de tennis inaugurés le **22 Juin 2002**
- un garage qui abrite notre parc de minibus et beaucoup de matériel
- un **quiller** baptisé **Albert BEZIN** en mémoire de notre ami disparu
- la **salle Jean DAYON**, climatisée récemment, est utilisée par de nombreuses sections
- une **cuisine attenante** équipée pour le bon fonctionnement de nos manifestations .
- une **salle omnisports**, salle Michel DRAPIER , comprenant **deux terrains de tennis**, un **labo photo**, une **salle de musculation** et **deux bureaux**.
- Et enfin **l'étang route de Canenx** acheté **en 1990**, d'une superficie de 4 hectares 450 utilisé par la section pêche.

-En 2007, **l'ASPTT de MONT DE MARSAN** est composée de **17 sections** comptabilisant plus de 750 adhérents.

L'Aïkido, l'Animation, le Basket 2, le Cyclotourisme, la Danse, le Football, le Golf, la Gymnastique, le Hand-ball, la Pêche, la Photo, les Quilles, la Randonnée, le Ski, le Tennis, le Tennis de Table, et le Volley Ball.

l'ASPTT de MONT DE MARSAN fait actuellement partie de la **FEDERATION SPORTIVE des ASPTT**, depuis le **12 mai 2005** ce qui renforce ainsi son agrément auprès du ministère de la jeunesse et des sports ainsi que son affiliation auprès du comité national olympique et sportif(CNOSF).

Notre fédération, ayant créé 8 ligues, **l'ASPTT** fait partie de la **ligue du Sud Ouest**.

Présent dans de multiples manifestations : **forum des associations, téléthon, tournoi de la ville etc...**

L'ASPTT de MONT DE MARSAN offre donc maintenant « **ses prestations** » à tous les publics. Elle est un club omnisports montois, avec la particularité d'avoir toutes ses activités sur le même site.

Une **cotisation unique** suffit pour pratiquer plusieurs activités alliant sport loisirs et convivialité.

-Fin 2007 ou début 2008, il est prévu de signer une convention partenariale avec la **Mairie de MONT DE MARSAN**, convention qui permettrait de valoriser et de pérenniser le site de **PEMEGNAN**.

-2008, CONVENTION avec la MAIRIE de MONT de MARSAN

Le **31 janvier 2008**, Le Président de l'ASPTT **Guy ZAPATA** et le Sénateur –Maire **Philippe LABEYRIE** signe une convention de mise à disposition par l'ASPTT d'équipements à la **ville de Mont de Marsan**.

Cette convention stipule entre autres que l'ASPTT accorde à la ville un forfait horaire annuel de 700 heures pour l'occupation du gymnase et du bâtiment à usage de vestiaires. Le terrain de football et le « club-house » sont mis à la disposition de la ville pour des besoins ponctuels.

La ville, en contrepartie, prend en charge l'entretien courant du terrain de football, de la salle de sport et des vestiaires. Le montant de la redevance due par la ville s'élève à 5600€.

Cette convention est conclue pour une **durée d'un an** à compter du 1^{er} janvier 2008 et est reconductible par tacite reconduction chaque année.

-Le **11 septembre 2008**, sans réponse d'un courrier adressé à **Madame Le Maire de MONT DE MARSAN**, le **Président de l'ASPTT, Guy ZAPATA** a rencontré **Mr TORTIGUE** qui lui a signifié que la convention avec la mairie citée ci-dessus n'était pas « **légal** ». Il décidait tacitement de ne pas honorer cette convention !

Le conseil d'administration de l'ASPTT convoqué par le Président décide donc le **25/09/2008** de demander une réponse écrite constatant cette décision « **apparemment injustifiée** »

A Suivre.....